

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°4964 - Jeudi 25 septembre 2025 - Prix : 200 Fc

MUSIQUE :

Titi Le Fourbe arrêté pour détention d'arme



MIGRATION :

**Vers un cadre migratoire adapté
aux réalités comoriennes**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

02 Rabiounl-thani 1447
Prières aux heures officielles
Du 21 au 26 Septembre 2025

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 02mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



ENVIRONNEMENT

Coup d'envoi du processus de révision de la CDN 3.0

À quelques mois de la COP30, qui marquera également le 10^e anniversaire de l'Accord de Paris, l'Union des Comores, en partenariat avec le Système des Nations Unies, a organisé le 23 septembre dernier un atelier d'échange sur le processus de révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0. Cet exercice vise à renforcer les engagements climatiques du pays, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Plan Comores Émergent (PCE) et le Plan National d'Adaptation (PNA).

L'atelier de lancement officiel du processus de révision de la CDN 3.0 a réuni une cinquantaine de participants issus des ministères sectoriels, des collectivités locales, du Système des Nations Unies (SNU) et des partenaires au développement. Les échanges ont permis de partager la feuille de route du processus, d'identifier les synergies et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un exercice intersectoriel. « Ce moment est hautement symbolique. Il intervient à quelques mois de la COP30 prévue en novembre 2025, qui marquera également le 10^e anni-

versaire de l'Accord de Paris. La CDN 3.0 représente la feuille de route de la nation comorienne pour répondre à l'urgence climatique, protéger sa population et garantir un développement durable, résilient et équitable », a déclaré M. Mustapha Ben Messaoud, coordinateur résident du SNU.

Il a rappelé que les Comores disposent d'un formidable potentiel de résilience et d'innovation, mais restent extrêmement vulnérables aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, la dégradation des écosystèmes côtiers, l'insécurité alimentaire, menaces sanitaires, etc. « Face à ces réalités, la révision des CDN 3.0 représente une occasion historique d'affirmer nos choix stratégiques. Il s'agit de mettre à jour les priorités nationales, d'intégrer de nouvelles données scientifiques et socio-économiques, et de renforcer la cohérence avec les ODD, le PCE et le PNA », a-t-il insisté. « Le PNUD, à travers l'initiative Climate Promise, a eu l'honneur d'accompagner les précédentes révisions des CDN et contribue aujourd'hui à hauteur de 80% au financement de sa révision. Cet appui accorde une attention particulière aux principaux secteurs émetteurs tels



que l'énergie, les transports, l'agriculture et la gestion des déchets », a-t-il précisé. Le PNUD continuera d'accompagner le pays pour la préparation et la mise en œuvre effective du plan opérationnel, afin de transformer les ambitions climatiques en actions concrètes et durables. « Le PNUE apportera son expertise, notamment pour l'intégration des polluants à courte durée de vie dans la CDN, renforçant ainsi l'efficacité de notre plan climatique. L'UNICEF veillera à intégrer pleinement les liens entre climat, santé et bien-être des enfants. Quant à l'OIT, elle

accompagnera l'intégration d'une approche de transition juste, afin que l'action climatique contribue aussi à la création d'emplois durables et à la justice sociale », a-t-il ajouté.

De son côté, M. Aboubacar Ben Mahmoud, ministre de l'Environnement, a souligné l'importance de ce lancement officiel. « Bien que notre pays ne soit pas historiquement responsable des émissions de gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement climatique, nous en subissons de plein fouet les conséquences, notamment à travers l'érosion côtière, la perte de biodiversité,

la raréfaction des ressources en eau, la dégradation de nos terres agricoles et l'intensification des événements climatiques extrêmes », a-t-il déclaré.

Le gouvernement réitère son engagement résolu dans les efforts nationaux et internationaux qui s'est traduit par l'adhésion du pays à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, au Protocole de Kyoto, puis à l'Accord de Paris. Ce dernier, à travers sa décision 1/CP.21, engage tous les États parties à réviser leur CDN tous les cinq ans afin de renforcer progressivement leur ambition climatique. « Notre première CDN, élaborée en 2015 et renforcée en 2021, arrive aujourd'hui à l'étape de sa troisième révision. À travers cette révision, nous visons à renforcer nos engagements nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation, en tenant compte de nos réalités et priorités de développement. Il s'agit d'intégrer des données plus récentes et plus fiables dans nos inventaires et projections, et de prendre en considération des secteurs supplémentaires tels que les polluants à courte durée de vie, la transition juste, ainsi que la question cruciale du lien entre climat et santé des enfants », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad



Banque Postale des Comores
Société Anonyme au capital de 1.500.000.000 KMF
Siège social : Moroni RP

-----*-----
Décret n°22-084/PR du 13 octobre 2022
RCCM N° KM -HAH-01-2023-B14-00006
N° d'agrément 001-2025/AG/EC

-----*-----
Direction Générale
Décret n°23-093/PR du 31 Août 2023
-----****-----

AVIS D'APPEL D'OFFRES NO : RÉF. N°25-001/BPC/DG

1. La Banque Postale des Comores sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour **l'Acquisition, livraison, Installation et mise en service de Guichets Automatique de Billets (GAB).**

2. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires, au bureau du secrétariat de la Directrice Générale sis à la Place de France, Moroni, Comores ou par mail à l'adresse suivant:

secretariat@bpc.km

3. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite au service mentionné ci-dessus et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de cent cinquante mille francs comoriens **(150 000 KMF).**

4. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 20/10/2025 à 12h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission

d'un montant au moins égal au montant conforme DPAO IS 19.1. (voir DAO)

5. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 20/10/2025 à 14h00 à La Direction Générale de la Banque Postale.

6. Les offres doivent être valides pendant une période de quarante-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de dépôt des offres.

MUSIQUE :

Le chanteur Titi Le Fourbe arrêté pour détention d'arme

Le rappeur Titi Le Fourbe s'est fait arrêter lundi dernier par la gendarmerie nationale à l'aéroport de Hahaya, alors qu'il devait rejoindre son ami de scène Bil Wiz à Dakar pour un challenge musical. Selon une source policière, c'est la détention d'une arme brandie dans le dernier clip du chanteur qui aurait conduit à son arrestation.

Les fans qui l'attendaient de pied ferme à Dakar doivent prendre leur mal en patience. Car le Titi Le Fourbe n'est pas encore scellé après son arrestation par la gendarmerie. Après plusieurs projets musicaux, le rappeur a récemment créé un morceau intitulé « Tupac ». Et comme un hommage au rappeur américain tué dans une fusillade à Las Vegas le 7 septembre

1996, il a brandi une arme dans son nouveau clip. C'est la raison pour laquelle il a été convoqué à la gendarmerie, une première convocation qu'il aurait ignorée. Joint par nos soins, le commandant de la gendarmerie nationale Tachfine Ahmed, s'est exprimé ainsi concernant l'arrestation dudit rappeur : « Tout le monde a vu son dernier clip. Il a été convoqué mais il n'a pas répondu à la convocation. Depuis, il a été recherché par la gendarmerie. C'est quand il a voulu partir à l'étranger que la gendarmerie l'a arrêté à l'aéroport », affirme le patron de la gendarmerie.

Interrogé sur le sort actuel du rappeur, le commandant de la gendarmerie a répondu qu'« il doit être traduit en justice ». « C'est cette dernière qui doit décider de son sort selon son délit ». Ce qui veut dire que jus-



qu'à lors le rappeur se trouve aux mains de la gendarmerie nationale. Les réactions des artistes sont nombreuses. A l'instar de Cheick Mc, fidèle à sa pugnacité : « Libérez Titi Le Fourbe et prenez sa place dans sa

cellule... » Rappelons que Titi Le Fourbe a été arrêté alors qu'il devait partir pour Dakar. L'objectif de son départ a été de retrouver son compagnon de scène Bil Wiz pour un affrontement musical très attendu par

leurs admirateurs. Connus pour ses textes pleins de sens et ses punchlines entre artistes rappeurs, Titi Le Fourbe révolutionne le RAP comorien. Sa popularité est caractérisée par son courage de briser les codes et il fait souvent l'objet des critiques les plus véhémentes quand nombreux sont ceux qui l'adulent. L'artiste s'est déjà défendu lors d'un entretien avec La Gazette des Comores, affirmant que ses textes n'ont rien à voir avec sa foi musulmane : « Je chante pour transmettre un message. Et en tant qu'artiste j'ai le droit de coder le message ou le transmettre de manière contre-vérités. Je fais mes textes par rapport à la pratique de la religion au niveau du pays mais cela ne reflète pas ma foi ».

Kamal Gamal

MIGRATION :

Vers un cadre migratoire adapté aux réalités comoriennes

Les Comores amorcent la préparation de leur première Politique Migratoire Nationale. Le gouvernement souhaite en faire un processus inclusif, en associant la société civile, la diaspora, les gouvernorats et le secteur privé, afin de construire un cadre en phase avec les réalités du pays.

Le mardi 23 septembre dernier, un atelier organisé à Moroni sous l'égide du ministre de l'Intérieur, Mohamed Ahmed Assoumani, et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a réuni divers acteurs. Tous ont insisté sur la nécessité d'une démarche participative et

contextualisée. « La migration est une question transversale qui touche l'économie, la cohésion sociale et le développement. Il nous faut une politique qui reflète cette complexité », a rappelé un représentant de la société civile. Soutenu par le Fonds de Développement de l'OIM, le projet prévoit la création de mécanismes de coordination intégrant aussi bien les institutions publiques que les acteurs non étatiques. Objectif : dépasser une vision purement administrative de la migration, en tenant compte des réalités vécues sur le terrain.

Les gouvernorats et associations locales auront également voix au chapitre. « Il ne s'agit pas seulement



d'imposer des règles, mais de donner aux populations concernées les moyens d'exprimer leurs besoins et leurs attentes », a souligné un cadre

du ministère. La diaspora, pilier économique à travers ses transferts financiers et ses projets, occupera une place centrale. Son implication

doit permettre d'aligner la future politique sur les réalités internationales tout en répondant aux aspirations des Comoriens de l'étranger.

De son côté, le ministre de l'Intérieur a réaffirmé la volonté de l'État de bâtir une politique « fondée sur les droits, la transparence et la cohésion sociale », saluant au passage l'appui technique et financier de l'OIM, qui pilote le projet depuis Moroni. Cette initiative constitue une étape importante pour la gouvernance migratoire du pays. Les prochaines phases viseront à préciser les modalités pratiques et à élargir la concertation aux partenaires nationaux et internationaux.

Mohamed Ali Nasra

DIPLOMATIE :

Les Comores s'engagent aux côtés des pays fragiles à l'ONU

À l'occasion du Sommet de haut niveau consacré au G7+, organisé en marge de la 80^e Assemblée générale des Nations Unies, les Comores ont réaffirmé, mardi 23 septembre, leur détermination à défendre la cause des pays en situation de fragilité.

Représentant le président Azali Assoumani, son conseiller diplomatique, Djae Ahamada Chanfi, a souligné l'importance d'une voix collective au sein du G7+. « Aucun pays n'est condamné à la fragilité dès lors qu'il est soutenu dans son droit à un développement souverain », a-t-il déclaré devant l'assistance. Créée pour fédérer les pays fragiles autour d'intérêts communs, la coalition



G7+ ambitionne désormais de s'imposer comme un acteur incontournable

dans les grandes négociations internationales. Le lancement du

Centre de consultation du G7+, annoncé lors du sommet, vise à renforcer cette dynamique à travers le partage d'expériences, le développement des capacités institutionnelles et une meilleure coordination diplomatique.

Pour les Comores, ce nouvel outil représente une opportunité stratégique. Une implication active leur permettrait d'accroître leur influence et de défendre des priorités essentielles telles que la paix, la résilience économique ou encore la justice climatique. Dans son intervention, Djae Ahamada Chanfi a identifié trois domaines prioritaires : la consolidation de la paix et de la sécurité, l'investissement dans l'éducation et la santé afin de renforcer la résilience sociale, et la lutte

contre les inégalités climatiques. Il a également appelé à une « unité stratégique » du G7+ pour peser davantage dans les forums mondiaux et établir des partenariats « fondés sur la confiance et la réciprocité ».

Au-delà du simple rôle de bénéficiaire de la solidarité internationale, cette prise de parole traduit la volonté de l'archipel de se positionner comme un porte-voix des pays fragiles sur la scène mondiale. À travers le G7+, Moroni entend consolider sa stature diplomatique et rappeler que les petits États insulaires peuvent être des acteurs moteurs de la gouvernance internationale.

Mohamed Ali Nasra

BASKETBALL - MOHÉLI

Un nouveau souffle avec l'élection d'un nouveau bureau exécutif

La Ligue de Basketball de Mohéli vient de tourner une nouvelle page. À l'issue d'une assemblée générale extraordinaire tenue dimanche 21 septembre, un nouveau bureau exécutif a été élu pour reprendre les rênes de la discipline sur l'île. Ce renouvellement suscite de grands espoirs pour redynamiser un sport en pleine croissance auprès des jeunes.

La salle de CRDE a abrité l'assemblée générale extraordinaire de la Ligue de Basketball de Mohéli ce dimanche 21 septembre. Convoquée par le comité provisoire mis en place par la fédération, cette rencontre avait pour objectif de combler le vide laissé par le bureau sortant, dont le mandat n'avait pas été mené à son terme. Les délégués

présents ont ainsi procédé à l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante, appelée à conduire la Ligue pour une durée d'un an, le temps d'achever le mandat en cours. À l'issue du vote, le bureau exécutif est composé comme suit : Ahmed Salim Ahmed (Président), Mouayadhi Salim Boinaïdi (secrétaire général), Nayer Yssouf Oihabi (secrétaire adjoint), Fayssouil Boina Hamidi (trésorier) et Arkam Abdou (contrôleur).

Cette nouvelle équipe, jeune et déterminée, hérite d'une mission délicate : donner un nouvel élan au basketball mohélien, à la fois en termes d'organisation, de compétitivité et de visibilité. Les défis sont nombreux. La relance des compétitions locales figure en tête des priorités, afin de permettre aux clubs et aux jeunes talents de retrouver le



goût de la compétition régulière. Parallèlement, la formation des arbitres et encadreurs apparaît essentielle pour structurer durablement la discipline et garantir un encadrement de qualité. Le financement des activités sportives reste également, selon la nouvelle équipe, un enjeu majeur. « Le bureau élu devra mobiliser des partenaires et trouver des ressources afin d'assurer la pérennité des initiatives, dans

un contexte où les moyens restent limités » a expliqué Abacar Alaoui vice-président de la fédération et comité provisoire.

Ces dernières années, le basketball a connu un regain d'intérêt à Mohéli, porté par l'enthousiasme de la jeunesse. Beaucoup d'amateurs espèrent que cette nouvelle dynamique permettra de hisser à nouveau la discipline au rang de sport phare de l'île, aux côtés du football.

Avec ce nouveau bureau, l'heure est désormais à l'action. La balle est dans leur camp, et toute une génération attend de voir le basketball mohélien retrouver sa place et son éclat. « Nous espérons pouvoir répondre aux besoins des équipes et promouvoir le basket dans l'île », a indiqué le tout nouveau président Ahmed Salim Ahmed.

Riwad

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service

AnnOncES cLASSÉES

La Gazette des comores

Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km



EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD



AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : SERVICE

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA CONCEPTION ET L'AMÉNAGEMENT DU GUICHET PHYSIQUE DE LA DIASPORA COMORIENNE DANS LE CADRE DU PROJET DIASPORA

LIEU D'EXÉCUTION : Moroni (Union des Comores)

FINANCEMENT : Groupe AFD

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le cahier des charges

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit :

- Critère 1 : Prix des prestations

La notation financière (NF sur 30 points maximum) portera sur la comparaison des devis estimatifs de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

- Critère 2 : Qualité technique (NT sur 70 points maximum)

La notation technique sera effectuée sur 70

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCÉDURE :

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : log.comores@expertisefrance.fr au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au 05/10/2025 à 14h00 (heure de Moroni).

PROCÉDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.frLes candidats peuvent obtenir des renseignements sur l'introduction des recours auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr.

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DES COMORES :

Les phases régionales débutent le 04 octobre

Les 30 Clubs de première division communément appelés les clubs de l'élite, auront deux mois, ni plus, ni moins pour boucler la phase aller des championnats régionaux. Un rythme effréné qui tient compte de la trêve du mois de Ramadan, mais aussi des compétitions intermédiaires (Coupe des Comores, Coupe de la Ligue ...), qui se jouent tout au long de la saison régulière. Entre la fin des phases aller le week-end du 29 novembre, les équipes doivent se concentrer sur les phases régionales de la Coupe des Comores tout au long du mois de décembre, car au 31 de ce dernier mois de l'année 2025, se joueront les derniers quarts de finale de cette compétition.

Si le calendrier a été établi dans le but de respecter un certain équilibre entre les trêves officielles et celles imposées souvent par le déchainement de la nature notamment les nombreuses intempéries qui touchent le pays ces dernières années, ce calendrier n'est pas du gout de tout le monde. Certains dénoncent l'étalement de la saison sur presque dix mois alors

que la période des compétitions ne dépasse guère les 5 mois si on devait faire la compilation. La concentration de 11 matches au niveau de la ligue de Ngazidja sur une période de deux mois est jugé néfaste pour la récupération des joueurs pour la suite de la saison.

Au niveau des instances, le raisonnement est tout autre. « Le calendrier est établi en fonction de notre réalité géographique, mais aussi en tenant compte des spécificités de notre pays, notamment qu'il faille arrêter la saison durant tout le mois de Ramadan », nous a confié un responsable de la Fédération. Pour lui, la saison régulière hors phases nationales dure six mois. « En réalité les phases régionales durent six mois sans tenir compte des compétitions que les ligues ont la latitude d'organiser comme la coupe de la ligue, qui ne rentre pas sur le calendrier officiel de la saison. »

Toujours est-il que pour ce début de saison des grosses rencontres seront au menu de la première journée. A Ngazidja, la première journée mettra la prise le champion régional et le vice-champion à



savoir, Union Sportive de Zilimadju contre Djabal FC. La rencontre se déroulera au stade de Zikumbini. A Mwali, il faut attendre la deuxième journée pour voir le premier choc de la Saison. Belle Lumière de Djoiezi sera opposé au stade de Hoani à

Etoile du Centre de Salamani, l'une des valeurs sûres du championnat local. A Ndzuanu ou FC Djomakawe va tenter de conserver son titre, deux énormes chocs seront au rendez-vous. Au stade Kavani de Sima, le régional, Steal Nouvel va

accueillir Gombessa Sport de Mutsamudu. Dans le Nyumakele, FC Daoueni va faire son baptême de feu au sein de l'élite contre Komorozine, l'un des plus grands clubs de l'île voir du pays.

Imtiyaz



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche de l'Artisanat



DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET DE RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM,
P177816), DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET



AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

Réf. N° de l'Appel : 2025/014/ MAPA/FSRP/AO

Acquisition de vitro plants de bananier pour le projet FSRP-KM

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA) pour financer le Projet de Résilience des Systèmes alimentaires aux Comores (FSRP) et à l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer des paiements au titre du Marché «Acquisition des vitro plants de bananier pour le projet FSRP-KM». Cet appel d'offre concerne deux (02) lots ci-dessous cités pour un délai de livraison de six (06) mois au maximum.

Lot1 : fourniture et livraison de 100 000 vitro plants de bananier variété Formosana

Lot2 : fourniture et livraison de 100 000 vitro plants de bananier variété FHIA (FHIA 17, FHIA 03 et FHIA 23

2. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI).

3. Le projet (FSRP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant à cer-

taines qualifications requises : «Le soumissionnaire doit fournir un document attestant la réalisation d'un marché similaire auprès d'une entité publique ou privée avec satisfaction du Client».

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en utilisant un Appel d'Offres tel que défini dans le «Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI», 6eme édition de février 2025 («le Règlement de Passation de Marchés»), et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du FSRP situant à Mdé, EX-Cefader au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat ; email: projetsfrp@gmail.com et prendre connaissance du dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous : du lundi au jeudi à partir de 8H 00min à 17H 00 et du vendredi de 08h à 12h 00.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-des-

sous au plus tard le **15 Octobre 2025 à 14H 00min**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de conférence du FSRP à l'adresse ci-dessous, le **15 Octobre 2025 à 14H 00min**.

7. Les soumissionnaires peuvent participer à un seul ou aux deux lots. L'Acheteur peut attribuer deux lots au maximum à un seul Soumissionnaire selon la combinaison financière la plus avantageuse.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat
BP :41-Moroni
A Mdé ex-Cefader -maison des épices.
Au secrétariat du Projet (FSRP)/ Email : projetsfrp@mail.com

Lancé, le 25 Septembre 2025



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES



UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de publication : 12 septembre 2025

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : 1er octobre 2025 à 14h30, heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet PAESC (UCP/PAESC) recrute un bureau d'études pour réaliser les études technique (Etudes de faisabilité) des sites potentiels de centrales solaires et BESS soumis à des futurs appels d'offres destinés aux Producteurs Indépendants d'Electricité (IPPs) en Union des Comores.

Les services de consultant (« les services ») comprennent :

- La sélection, l'élaboration d'une étude dimensionnelle préliminaire et la faisabilité technico-économique des sites potentiels qui seront développés et proposés dans le cadre d'un appel d'offre de centrales solaires à des IPPs. L'étude analysera aussi les besoins du réseau en termes de renforcement, et de système de stockage d'énergie sous forme de batteries (BESS), pour permettre d'injecter et dispatcher toute l'énergie produite de manière stable et assurée. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique nationale retracée dans le Plan Comores Emergent et le Plan de Développement de l'Electricité au Moindre Coût pour la période 2024 – 2043.

- L'étude prévoit d'approfondir une analyse aux sites potentiels permettant de :

- Analyser le réseau MT, l'offre et la demande et les principales sous-stations pour définir la capacité d'injection disponible dans chacune d'elles et les éventuels renforcements nécessaires pour accueillir les centrales solaires et BESS;
- Fixer les principaux critères d'une centrale solaire au sol en tenant compte du code de l'urbanisme national afin de minimiser l'impact environnemental et social ;
- Analyser et sélectionner des sites disponibles pour les centrales solaires, et les BESS proches des sous-stations avec de la capacité disponible ;
- Produire un design préliminaire des centrales solaires en fonction des contraintes des sites et du réseau (techniques topographie, hydrologie, géologie, environnementales et sociales) ;
- Analyser les besoins en termes de BESS (capacité, puissance,

usage) pour le soutenir le réseau et pour subvenir à la demande (services auxiliaires, déplacement de charge au pic du soir, black Start, réserve etc...)

- Faire une estimation des coûts de construction et d'opération et maintenance pour la durée de vie des centrales PV et BESS ;
- Analyser la viabilité économique des projets solaires et des BESS ;
- Proposer un planning de mise en place des centrales solaires et BESS.

• Assurer un transfert de compétences liées aux études et aux applications d'identifications des sites.

Le consultant pourra proposer des améliorations et ajouts sur les TDRs en suivant son expérience et son expertise afin de rendre l'étude plus complète et robuste possible.

La durée de la mission est de 120 jours (couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive) à compter à la date de mise en vigueur du contrat.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC :

<https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com

L'Unité de coordination du Projet PAESC invite dès à présent les cabinets d'études admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année et quitus fiscal de l'année en cours. L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection :

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience avérée et souhaitée, la capacité technique et administrative de l'entreprise (Lettre de

soumission, acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours)

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi la section VII, paragraphes, 7.3 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », sixième édition, février 2025 », ainsi que la langue appliquée est le français.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui est énoncée dans les TDRs.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, heure locale de Moroni, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au plus tard le 1er octobre 2025 à 14h30, heure locale de Moroni.

Unité de Coordination du Projet PAESC,

À l'attention de : Monsieur le coordinateur de l'UCP/PAESC

Route de Salimani – Sahara – Moroni, Comores

Tel : +269 763 10 94

Mail : infospaesc@gmail.com

NB : L'évaluation des manifestations d'intérêt en vue d'établir la présélection (liste des cabinets présélectionnés)

Les consultants disposant des capacités répondant aux critères susmentionnés seront conviés à présenter leurs propositions techniques et financières pour la suite du processus d'évaluation.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMANE



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET



Date de publication : 12 septembre 2025

Date limite de dépôt de manifestation d'intérêt : 06 octobre 2025 à 12h30 heure locale de Moroni

Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'affecter une partie de ce fonds à des services de consultant.

En effet, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) recrute un bureau d'études, Conseiller en transaction.

Le consultant sélectionné aura comme missions de :

- Procéder à l'analyse réglementaire et institutionnelle pour le développement d'un parc solaire et de BESS (hybrides ou séparés), et le lancement d'un appel d'offre de centrales solaires et BESS (hybrides ou séparés) pour les IPPs
- Procéder à la revue des contrats des IPPs existants et du contrat standard PPA y compris les projets publics et définir les éventuelles améliorations pour les futurs projets solaires et BESS dans le cadre d'appels d'offres bancables
- Accompagner le Gouvernement dans la préparation des contrats IPPs à venir et établir un cadre de passation de marchés (technique, légal, financier) par appels d'offres bancables pour des centrales solaires, BESS et hybrides.
- Veiller à ce que l'expertise et les connaissances soient transférées au Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures et au PAESC, qui dirigeront le processus de négociations des contrats. Cela se fera par le biais d'une formation spécifique au début de la mission et tout au long du processus de négociation.
- Elaborer et Organiser des formations (Transferts de compétence) techniques basées sur :
 - Techniques et outils d'analyses et d'évaluations financières de projet d'énergies renouvelables notamment solaires
 - Passation de marchés et gestion des contrats IPPs: des propositions de contrats au suivi de l'exécution desdits contrats
 - Techniques et outils de négociation des contrats IPPs
 - Techniques et outils de développement d'enchères d'énergies renouvelables

La durée de la mission est de 266 jours, étalés sur 365 jours (couvert le délai de remise du rapport final et de la réception définitive).

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de procédure de recrutement pour la mission est disponible sur le site internet suivant du PAESC : <https://www.paesc-comores.com/> ou fait une demande à l'adresse mail suivante : infospaesc@gmail.com

L'Unité de coordination du Projet invite dès à présent les cabinets d'étude admissibles (« consultant ») à manifester leurs intérêts à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des documents administratifs, des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés.

Les documents administratifs à fournir sont :

Lettre de soumission, acte de groupement, délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente et quitus fiscal de l'année en cours.

Les critères d'évaluation du cabinet sont les suivantes :

Expérience et qualifications du cabinet en adéquation de la mission par rapport aux Termes de Référence (TDRs)
L'évaluation des manifestations d'intérêt pour établir la présélection :

La présélection se fonde sur les critères suivants : les activités principales et le nombre d'années d'exercice, l'expérience avérée, la capacité technique et administrative du cabinet (Lettre de soumission, acte de groupement (cas de groupement), délégation de pouvoir, déclaration d'engagement, registre de commerce, patente de l'année en cours et quitus fiscal de l'année en cours) L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi la section VII, paragraphes, 7.11 et 7.12 du « Règlement de Passation des Marchés pour les

Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », « sixième édition, février 2025 », ainsi que la langue appliquée est le français.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprise seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de la méthode de passation des marchés décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui est énoncée dans les TDRs.

Des informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, heure locale de Moroni, au bureau du responsable en passation de marchés.

Les manifestations d'intérêts doivent être fournies par version physique et une version numérisée de l'originale + une version modifiable dans une clé USB cryptée dont le mot de passe sera transmis avec la version physique originale à l'adresse ci-dessous au plus tard le 06 octobre 2025 à 14h30, heure locale de Moroni.

Unité de Coordination du Projet PAESC,

À l'attention de : Monsieur le coordinateur de l'UCP/PAESC

Route de Salimani – Sahara – Moroni, Comores

Tel : +269 763 10 94

Mail : infospaesc@gmail.com

NB : Seul le Consultant ayant obtenu la meilleure Note globale, atteint un score supérieur ou égal à 70/100, classé premier, sera convié à présenter ses propositions technique et financière en vue des négociations contractuelles.

Le Coordinateur

DJAANFAR ABDOUROIHAMANE